

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 février 2016**

**Présents :** Mrs NOUZIERES, JAMMES, CORTEMBOS, GARCIA, MAGNAC, TOPPIN, LESTRADE et Mme DELPRAT

**Absents ayants donné procuration :** Mme BOYAVAL-DESTIC a donné procuration à Mr NOUZIERES

**Absents excusés :** Mmes LOUDES et DUBRUILLE

**1) TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CONTRIBUTION AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) A CAUVALDOR**

Le Maire indique que dans le cadre de la loi du 7 août 2015 concernant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRE ») il est prévu que les contributions au budget du SDIS des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent désormais faire l'objet d'un transfert à cet EPCI et que par délibération du 14/12/2015, la communauté de communes CAUVALDOR s'est prononcée en faveur de ce transfert.

Les communes membres sont donc invitées à délibérer à ce sujet.

-Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord pour le transfert de la compétence contribution au SDIS à CAUVALDOR à compter de 2016-

**2) DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE BIARS/CERE ET GAGNAC/CERE AU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE BRETENOUX/SAINT-CERE**

Par délibération en date du 02/12/2015, le Syndicat Mixte d'AEP Bretenoux/Saint-Céré a accepté l'adhésion des 2 communes de BIARS/CERE et GAGNAC/CERE en son sein, sous réserve que ces dernières s'engagent à prendre en charge les travaux de raccordement afin de ne pas impacter les participations des collectivités ayant déjà participé aux gros travaux d'investissements réalisés depuis l'origine du syndicat.

Néanmoins, le syndicat devra intégrer dans son patrimoine les nouvelles installations, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de ces dernières.

Les 2 communes ont sollicité leur adhésion au syndicat afin de sécuriser leur alimentation en eau potable, leur production actuelle n'étant en effet pas suffisante (présence de la zone industrielle BIARS / GAGNAC, industries agroalimentaires, ... )

Les communes membres du syndicat sont donc invitées à donner leur avis concernant ces 2 adhésions.

-Accord du Conseil Municipal-

### **3) PARTICIPATION AUX FRAIS RELATIFS A L'ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES DES ENFANTS DE LA COMMUNE FREQUENTANT LES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT-CERE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

Le Maire expose que suite aux dépenses engagées pour la mise en place des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires, la commune de SAINT-CERE qui a mis en place cette nouvelle organisation depuis la rentrée 2014, sollicite une participation financière fixé à 50 euros par enfant auprès des communes de résidence dont les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques de Saint-Céré ; pour l'année scolaire 2015/2016, 11 enfants de la commune sont concernés, ce qui donne lieu à une participation totale de 550 euros

- Accord du Conseil Municipal -

### **4) INSTAURATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR LES 2 PARKINGS (ENTREES NORD ET SUD) DU VILLAGE DURANT LA SAISON TOURISTIQUE – ACQUISITION DE 2 HORODATEURS –**

La question de l'organisation du stationnement payant sur les 2 parkings principaux du village durant la saison touristique a déjà fait l'objet de débats au cours de réunions précédentes.

Le Maire indique qu'il convient désormais d'entériner cette décision pour une mise en application dès le début de la saison 2016.

Après avoir voté à main levée, le Conseil Municipal approuve à la majorité (8 voix pour – 1 abstention) le principe du stationnement payant pour les visiteurs sur chacun des parkings et fixe les tarifs de la redevance de stationnement comme suit :

- forfait de 2 euros la journée pour les véhicules de tourisme pour la période du 15 avril au 15 octobre
- forfait de 4 euros la journée pour les camping-cars dont le stationnement sera autorisé uniquement sur le parking côté direction Saint-Céré. Ce forfait sera applicable toute l'année

Par ailleurs, en ce qui concerne les dispositifs à mettre en place pour le paiement de ces redevances, le système de barrières levantes automatiques a été exclu (coût financier élevé , installation peu esthétique pour le site) ; le choix de l'installation de 2 horodateurs a donc été retenu et plusieurs sociétés ont été contactées. La société IEM a établi un devis pour la fourniture de 2 appareils (à pièces et à carte), à alimentation solaire (ne nécessitant donc pas de raccordement électrique ni téléphonique) et comprenant une liaison informatique avec la mairie, pour un montant de 16 616 euros TTC (les frais de maintenance et de licence représentant par ailleurs un coût annuel de l'ordre de 300 euros).

Une démonstration de l'équipement et de son fonctionnement réalisée tout récemment par cette société a permis de constater qu'il s'agit d'un système fiable, sobre, modulable et très sécurisé.

Il est donc décidé de retenir la proposition de la société IEM qui s'avère la plus intéressante (tant sur le plan financier que sur le concept de l'appareil).

## 5) VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Le Maire indique que la compétence de la voirie a été prise par CAUVALDOR pour 2016 (étant entendu que chaque pôle gèrera la voirie de ses communes)

Pour cette première année, il s'agira d'une prise de compétence partielle de la voirie concernant uniquement la catégorie 1 (routes communales reliant des communes de CAUVALDOR ou reliant une départementale ou un pôle économique, touristique ou scolaire).

Sur la base de ces critères, la commune décide de classer la voie communale de Frouge n°1 d'une longueur de 1730 km.

La contribution à CAUVALDOR serait donc de 200 euros / km soit 3 460 euros pour cette voirie.

Il est rappelé que la catégorie 1 comprend l'investissement complet ainsi que le curage des fossés, le fauchage et le point à temps.

Par ailleurs, en prévision de l'intégration de la voirie catégorie 2 et 3 en 2017/2018, le classement suivant est proposé :

- Catégorie 2 (prestations identiques à la catégorie 1) voies communales ci-après :

- de Taillefer	620 ml
- de Dardes à Merlet	2118 ml
- de Frouges (tronçons non compris cat 1)	770 ml
- d'Auglène	230 ml
- rues du Bourg	815 ml

Soit un total de 6463 ml

Pour une contribution à CAUVALDOR de 1600 euros/an/km soit 10340 euros

- Catégorie 3 (concerne seulement le fauchage et le point à temps) voies communales ci-après :

- du Paradou	330 ml
- des Treilles	280 ml
- de la Rivière/Al Ségui	790 ml
- de la Plantade	710 ml
- d'Autoire à Prudhomat	685 ml
- de Ségonzac	800 ml

Soit un total de 3595 ml

La contribution à CAUVALDOR est fixée à 500 euros par an par km s'élèverait donc à 1 798 euros

Le coût total pour les 3 catégories représenterait donc une contribution de 15 482 euros H.T. par an.

Il est précisé que les dépenses réalisées par la commune sur la voirie (investissement, fonctionnement) ont représenté un coût annuel moyen de 24 000 euros sur 6 ans (de 2010 à 2015).

Par ailleurs, chaque commune a la possibilité de conserver son prestataire pour les travaux de fauchage / de débroussaillage pour lesquels CAUVALDOR participera à hauteur de 200 euros / km.

## **6) TRAVAUX D'INSTALLATION SURPRESSEUR**

Les travaux relatifs à la pose du surpresseur destinés à résoudre les problèmes de pression sur les secteurs de Cambou, Dardes, et Auglène réalisés par l'entreprise VGS sont terminés en ce qui concerne les installations à l'intérieur de la station de pompage de Taillefer.

Le branchement au réseau nécessitant la création d'une tranchée sur la départementale 135 doit être réalisée très prochainement.

## **7) TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES – MODULATION DES TARIFS DE LOCATION EN PERIODE HIVERNALE**

Les travaux concernant la rénovation de la salle des fêtes : pose du carrelage au sol, réfection peintures, réaménagement du sanitaire, pose d'un mitigeur, ... réalisés par Dominique CASSAN et 4 bénévoles sont actuellement terminés.

Le résultat est satisfaisant compte tenu d'une dépense relativement modique (soit environ 3 500 euros TTC), cela grâce au travail des bénévoles.

Par ailleurs, le Maire rappelle que les tarifs actuels de location de la salle n'incluent pas les dépenses liées au chauffage durant la période d'hiver ; compte tenu de la dépense annuelle non négligeable à la charge de la commune pour ce poste, il propose de majorer de 20 euros les tarifs actuels de location pour la période du 01/10 au 31/03, soit 125 euros pour les habitants de la commune et 250 euros pour les personnes extérieures.

- Le Conseil Municipal approuve cette décision-

## **8) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016**

Mr Patrick TOPPIN indique que les opérations relatives au recensement de la population ayant débuté le 21 janvier ont été clôturées le 18 février 2016 se sont bien déroulées dans l'ensemble.

268 logements ont été recensés sur la commune (174 résidences principales, 63 résidences secondaires, 28 logements vacants, 3 logements occasionnels).

Le nombre de personnes recensées (hors population comptée à part) est de 362 habitants (337 habitants lors du dernier recensement).

Le taux de réponse par internet est de 42 % (soit 113 personnes ayant opté pour cette formule) ce qui est très satisfaisant.

Le Maire tient à remercier les coordonnateurs communaux et l'agent recenseur pour leur grande implication au cours de cette opération.

## **9) DEVIS EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC PARKING CHAPELLE ET QUARTIER DU RANQUET**

L'entreprise GABRIELLE a établi un devis pour la fourniture et l'installation d'un candélabre (avec 2 lampes) en bordure du parking côté chapelle le long de la départementale, pour un montant de 4 012 euros. Ces travaux seront pris en compte dans le montant global initial prévu pour la dissimulation du Paradou.

- Accord du Conseil Municipal-

Par ailleurs, le devis établi par cette même entreprise pour un candélabre supplémentaire au Ranquet s'élève à 7 483 euros (la nécessité de création d'une tranchée depuis la maison Anthony donnant lieu à une plus-value importante).

En raison du coût assez élevé, ce projet est mis en suspens.

Les devis établis par ailleurs par l'entreprise INEO restent plus élevés.

## **10) CARTE COMMUNALE**

Le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu le 16/02/2016 à la mairie en présence du bureau d'études URBADOC (Mr PERRONE), d'une représentante de la DDT de Cahors et de membres du Conseil Municipal (Mme BOYAVAL, Mrs CORTEMBOS, MAGNAC, TOPPIN, JAMMES, LESTRADE)

Cette réunion avait pour but la restitution du zonage de la carte communale.

- Zone Al Ségui / La Rivière / Soultrac : 15 lots sont programmés (en comblant « Les dents creuses »)  
En ce qui concerne la zone d'activité (Ets VIGIER), aucun bâtiment à usage d'activité ne sera accepté (néanmoins un agrandissement des bâtiments existants peut-être prévu)
- Hameau de Ségonzac : la préservation de l'espace agricole est privilégiée – 1 seule construction peut être acceptée –
- Hameau de Frouge : l'extension de la zone urbanisée (derrière maison Calmon) est possible avec la réouverture du chemin rural. En totalité sur ce hameau, 16 lots sont possibles

Par ailleurs, un projet touristique est susceptible de concerner le secteur de « Manoul » (rachat des bâtiments par un nouveau propriétaire) et devra être pris en compte dans l'élaboration de la carte communale, si ce dernier se concrétise.

- Secteur de La Croix Blanche : pas de nouvelle construction en raison du risque « Mouvements de terrain » sur cette zone.

En totalité, une enveloppe globale de 30 logements peut être envisagée.

En outre, 24 logements vacants sur la commune représentent un potentiel de réhabilitation non négligeable.

La carte communale permet une prévision sur 5 à 7 ans ; ensuite le PLUI du CAUVALDOR sera applicable.

## **11) DIVERS**

⇒ Suite aux fortes pluies des semaines précédentes, une partie du mur de soutènement de la route de Merlet s'est effondrée récemment au niveau de la propriété BACHELET.

Un devis a été demandé à l'entreprise de maçonnerie DE JESUS.

Les travaux de remise en état présentent un caractère d'urgence en raison des problèmes de sécurité.

⇒ Le Maire indique qu'il va convoquer prochainement le Président du Club de Pétanque concernant l'organisation du stationnement des participants lors des concours de Pétanque qui vont débiter en mai prochain ; en effet, les années passées des problèmes de stationnement « anarchique » ont été constatés à plusieurs reprises lors des concours de Pétanque et il s'avère donc nécessaire d'y remédier pour des raisons de sécurité et dans le cadre de la réorganisation du stationnement dans le village qui est instaurée cette année.

⇒ Chemin rural de Frouge

Suite au litige intervenu entre les riverains du chemin et notamment à la mise en place d'un rocher à l'entrée de ce dernier, le Maire a mandaté Monsieur LACHAUD, géomètre, pour procéder à un bornage dudit chemin.

Suite à ces opérations, le rocher a été retiré et la situation régularisée.

⇒ Site INTERNET

Messieurs TOPPIN et CORTEMBOS ayant contacté la société FIRE LIVE pour la création d'un site de la commune précisent que le coût est de l'ordre de 300 euros par an (donc assez modique) mais reste toujours la question de la gestion de ce site qui nécessite une implication importante de la part des bénévoles pour faire vivre ce dernier sur la durée.

⇒ En ce qui concerne l'éboulement au niveau du parking de la cascade, et selon les informations du Département, les enquêtes de gendarmerie et préfectorale n'étant pas encore terminées, l'opération tir de minage est programmée dans la première semaine de mars.

